



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **Le 2 octobre 2012**

### **DEMANDEURS D'EMPLOI FIN AOÛT 2012 EN NORD - PAS-DE-CALAIS**

Après une hausse de 3 000 demandeurs d'emploi en août, la région compte désormais 348 900 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. L'augmentation régionale comme nationale est de +0,9 % sur un mois. Dans cet ensemble, les demandeurs d'emploi sont 243 800 à n'avoir exercé aucune activité en août (catégorie A).

Sur un an, 21 900 personnes supplémentaires se sont inscrites à Pôle emploi, soit une hausse de +6,7 % en région pour +8,4 % au niveau national.

Toutes les catégories d'âge sont touchées par la hausse du chômage, mais les plus de 50 ans restent les plus affectés (+1,2 % sur un mois et +13,6 % sur un an).

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an progresse également et représente 42,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Sur un an, leur nombre augmente de +5,8 %. Le nombre de personnes inscrites depuis plus de trois ans marque quant à lui une hausse de +17,3 %.

### **BILAN DE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2012**

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) est une campagne de prévention et de contrôle menée dans les zones touristiques par l'État durant la période estivale. Ces contrôles visent à prévenir toute pratique déloyale, abus ou infractions pour garantir la protection des consommateurs et la qualité des prestations offertes aux touristes.

Cette année, les contrôles ont porté en priorité sur les offres touristiques sur Internet, les règles de sécurité des activités sportives et de loisirs et l'offre de voyages.

Sous le pilotage de la Direccte, près de 3 700 actions de contrôle dans plus de 1 200 établissements ont été effectuées dans le contexte particulier des Jeux Olympiques de Londres.

### **LES EMPLOIS D'AVENIR – PREMIERS ÉLÉMENTS PROVISOIRES ISSUS DU PROJET DE LOI**

Les emplois d'avenir seront réservés aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, aux jeunes bacheliers résidant en Zone urbaine sensible et aux jeunes handicapés, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Ils seront créés dans le secteur non marchand (secteur associatif, collectivités territoriales...) autour d'activités d'utilité sociale et offrant des perspectives de croissance et de recrutement (filiales verte et numérique, aide à la personne, secteur social et médico-social, animation, loisirs...). Des entreprises du secteur marchand pourront à la marge entrer dans le dispositif.

Les contrats seront conclus à temps plein pour une durée indéterminée ou en CDD de 1 à 3 ans. L'État prendra en charge 75 % du salaire brut au niveau du SMIC dans le secteur non marchand et 35 % dans le secteur marchand.

### **LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TPE (MOINS DE 11 SALARIÉS)**

Du 28 novembre au 12 décembre, 226 000 salariés des TPE régionales ou employés à domicile sont appelés à voter pour la première fois pour les syndicats qui les représenteront. Les syndicats représentatifs défendront leurs intérêts dans les négociations des conventions collectives et des accords de branche. En France, 4,6 millions de salariés sont concernés.

Les électeurs inscrits sur la liste électorale publiée par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social depuis le 10 septembre 2012, pourront voter soit par correspondance, soit via un site internet mis à leur disposition.

Pour toute information concernant ce scrutin, ils peuvent consulter le site à l'adresse suivante : [www.electiontpe.travail.gouv.fr](http://www.electiontpe.travail.gouv.fr) ou contacter les services du pôle Travail de la Direccte au 03 20 96 48 78.